

# Enquête Attractivité & Pérennisation des Professionnels de Santé à Mayotte

Malgré des difficultés identifiées,  
trois professionnels de santé sur cinq  
recommanderaient l'exercice à Mayotte

Octobre 2022

Mayotte est confrontée à une très faible densité de professionnels de santé, faisant du 101<sup>ème</sup> département français l'un des plus grands déserts médicaux de France. Si cette situation est commune à d'autres territoires français, elle se pose avec d'autant plus d'acuité sur une île où ses habitants connaissent un état de santé très en-deçà des moyennes nationales.

Plus de la moitié des professionnels de santé ayant répondu à l'enquête estime avoir connu certaines difficultés lors de leur installation à Mayotte, et une part plus importante évalue négativement quelques aspects fondamentaux de leur qualité de vie quotidienne. Pourtant, 61% des répondants recommanderaient à leurs confrères ou consœurs de venir exercer à Mayotte, et la moitié pense rester vivre à Mayotte au moins 3 ans encore.

Cette étude vise à alimenter les réflexions engagées par l'ARS Mayotte pour mettre en œuvre une politique ambitieuse d'augmentation de la densité de professionnels de santé à Mayotte. Sur la base de ces enseignements, et dans la continuité du premier comité intersectoriel mahorais pour l'attractivité, l'installation et la pérennisation des professionnels de santé à Mayotte (CIMAIPPS), elle devra permettre d'élaborer une stratégie et un plan d'action partenarial pour lever les freins et mettre en œuvre les leviers nécessaires à l'accroissement de la démographie médicale sur l'île.

**Herman Nzaba Loundou, Karima Said Halidi, Julien Balicchi**

L'île de Mayotte est confrontée à une densité de professionnels de santé particulièrement faible, avec notamment 499 professionnels hors remplaçants (salariés ou libéraux) pour 100 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>1</sup>. A cela se superposent des indicateurs démographiques et de santé très défavorables par rapport à la France métropolitaine, tels que l'espérance de vie à la naissance inférieure à celle de la Métropole (72,3 ans chez les hommes à Mayotte contre 79,2 ans en Métropole et 73,6 chez les femmes contre 85,2 ans en Métropole [3]). On observe également sur le territoire une prévalence des maladies chroniques très supérieure à celle de la Métropole avec une part de 13 % d'habitants touchés par le diabète [4] et de 48 % par l'hypertension artérielle [5]. On constate enfin que le taux de renoncement ou de report à des soins médicaux s'élève à 45 % [6], du fait notamment de l'absence de certaines filières de soins sur le département.

L'inadéquation entre les effectifs de santé nécessaires à un territoire et ceux réellement présents n'est pas un phénomène nouveau ni spécifique à Mayotte, mais est observé dans la plupart des pays développés et en développement [7]. Sur la base de ce constat, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Mayotte a mené une enquête sur l'attractivité des professionnels de santé auprès de praticiens volontaires en avril 2022. Un questionnaire auto-administré<sup>2</sup> a été envoyé aux différents Ordres, Unions régionales des professionnels de santé (URPS) et établissements de santé, qui en assuraient la transmission. L'étude vise à mettre en évidence les différentes difficultés rencontrées par les professionnels de santé dans leur exercice et vie quotidienne à Mayotte.

L'objectif est ainsi d'identifier les leviers opportuns et les actions concrètes pour l'amélioration de l'attractivité et de la pérennisation des effectifs en santé sur le territoire.

464 professionnels de santé ont répondu au questionnaire à la date limite fixée à mai 2022. Parmi eux, 64 % étaient des femmes, 24 % avaient moins de 30 ans, 56 % 31 à 50 ans et 20 % 51 ans ou plus<sup>3</sup>. 73 % travaillaient dans le secteur public, 27 % dans le secteur privé. 44 % des répondants étaient des professionnels médicaux<sup>4</sup>, 45% des paramédicaux<sup>5</sup> et 12% appartenaient à d'« autres » professions<sup>6</sup>. 25 % des répondants avaient un CDD de 3 mois ou plus au moment de l'enquête, 53 % étaient titulaires<sup>7</sup> et 4 % effectuaient une mission ou étaient en intérim. Enfin, les trois quarts des professionnels ayant participé à l'enquête venaient de Métropole<sup>8</sup> avant de venir s'installer à Mayotte.



<sup>1</sup>Contre 1 904 pour 100 000 habitants en Métropole [1] [2].

<sup>2</sup>Conçu via Sphinx Declic version 4.26. Les données ont été analysées avec les logiciels SAS version 9.4 et R version 4.0.4. Les packages tidytext, stopwords et SnowballC ont été chargés pour réaliser l'analyse textuelle des questions ouvertes.

<sup>3</sup>Dont 6 % : 61 ans et plus.

<sup>4</sup>Dont aides-soignants : 6 %, anesthésistes : 0,7 %, cardiologues : 0,2 %, chirurgiens : 2 %, chirurgiens-dentistes : 3 %, gastro-entérologues : 0,2 %, gynécologues : 0,9 %, médecins biologistes : 0,2 %, médecins généralistes : 7 %, médecins légistes : 0,2 %, pédiatres : 2 %, pédopsychiatres : 0,2 %, pharmaciens : 3 %, pneumologues : 0,4 %, préparateurs en pharmacie : 0,7 %, psychiatres : 0,7 %, radiologues / échographistes : 0,2 %, sages-femmes : 11 %, urgentistes : 5 %.

<sup>5</sup>Dont auxiliaires de puériculture : 0,7 %, cadres de santé : 6 %, diététiciens : 0,2 %, ergothérapeutes : 0,2 %, manipulateurs en électroradiologie médicale : 0,4 %, masseur-kinésithérapeutes : 4 %, orthophonistes : 0,7 %, pédicure-podologues : 0,4 %, psychologues : 1,3 %, psychomotriciens : 0,2 %, infirmiers (IDE) : 27 %, infirmiers anesthésistes (IADE) : 1,3 %, infirmiers de pratique avancée (IPA) : 0,2 %, infirmiers de bloc opératoire (IBODE) : 0,7 %, infirmiers puériculteurs (IPDE) : 1,3 %, infirmières coordinatrices (IDEC) : 0,7 %.

<sup>6</sup>Dont adjoints / cadres administratifs : 5 %, agents de service (hospitalier, professeur, directeur) : 3 %, ingénieurs / techniciens (Ingénieur de recherche, hospitalier, technicien informatique hospitalier, responsable technique) : 4 %.

<sup>7</sup>Dont 20 % en CDI et 33 % ont un statut de fonctionnaire.

<sup>8</sup>Parmi les autres Drom, Guadeloupe : 2 %, Guyane : 21 %, Nouvelle Calédonie : 11 %, Réunion : 65 %, Tahiti : 2 %. Plus généralement 10 % des répondants venaient d'un pays étranger.

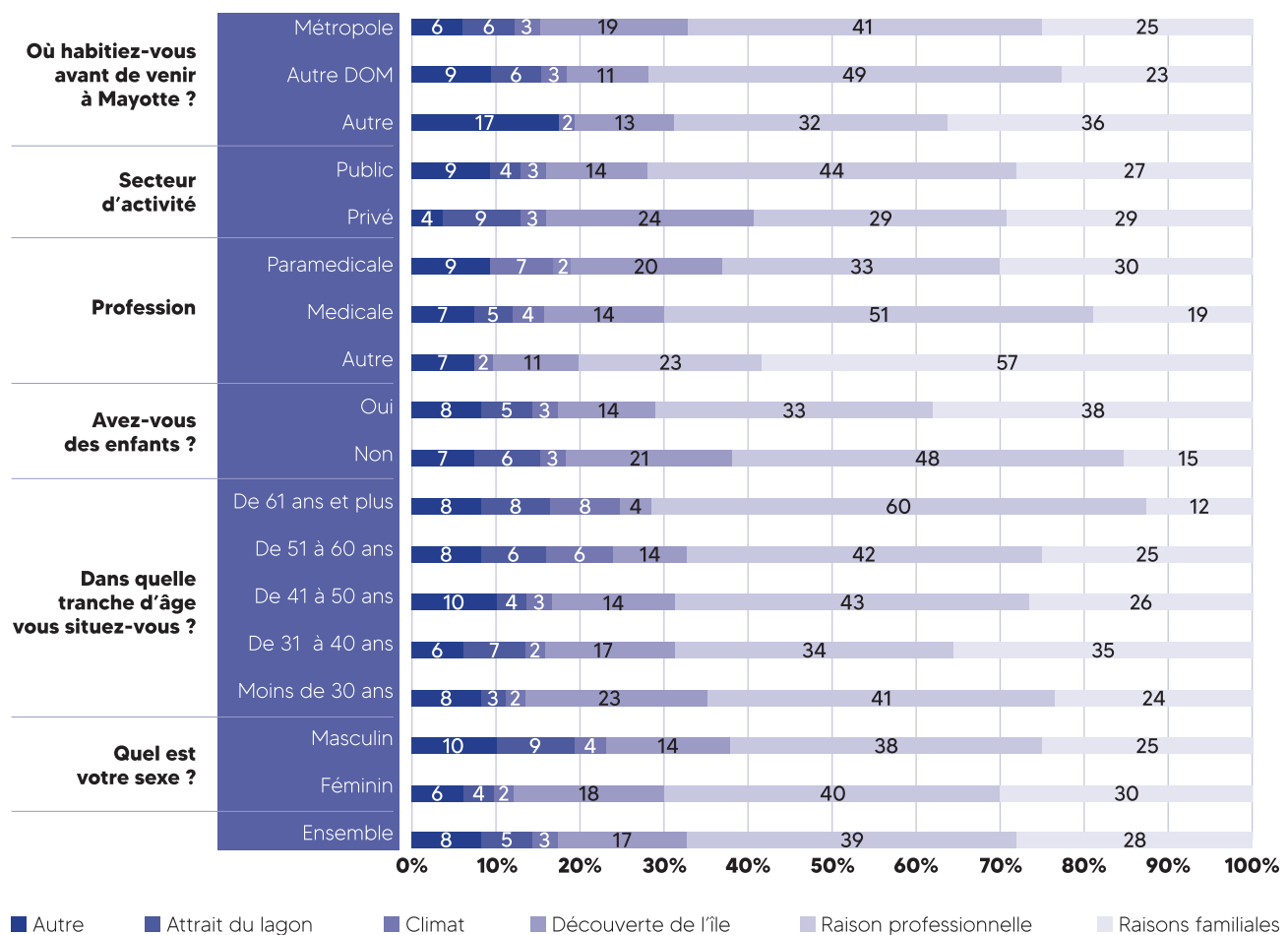
## Deux praticiens sur cinq sont venus à Mayotte pour des raisons professionnelles

Parmi les répondants, 39 % déclarent être principalement venus pour motifs professionnels (Figure 1). Cette proportion croît avec l'âge : 41 % des moins de 30 ans indiquent ce motif, et 60 % chez les plus de 61 ans. La raison professionnelle est également le motif le plus souvent cité par les praticiens du secteur public (44 %) ainsi que le personnel médical (51 %). A contrario, les venues pour raisons familiales (28 % des citations) et la découverte de l'île (17 %) diminuent avec l'âge : respectivement 35 % et 23 % chez les plus jeunes, 12 % et 4 % chez les plus âgés. La raison familiale est alors plus fréquemment évoquée par les « autres » types de professions (57 % contre 15-38 %), et les professionnels ayant un ou plusieurs enfants (38 % contre 23-33 %).

L'attrait du lagon ressort dans 5 % des cas, notamment par les hommes et les professionnels du secteur privé (9 % contre 4 %). Le climat, déclaré dans 3 % des cas comme un motif de venue, augmente en fonction de l'âge : de 2 % chez les moins de 30 ans à 8 % chez les 61 ans ou plus.

Les professionnels de santé venant d'un département métropolitain viennent plus à Mayotte pour découvrir l'île (19 % contre 11-13 %), alors que 49 % venant d'un autre département d'outre-mer citent la raison professionnelle (contre 32-41 %). Le motif familial est plus souvent déclaré par les professionnels ayant exercé dans un territoire étranger avant Mayotte (36 % contre 23-25 %).

Figure 1 : Motifs de venue sur le territoire de Mayotte en 2022.



Champ : Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré  
 Source : Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022  
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

## Plus de la moitié des professionnels de santé ont connu des difficultés lors de leur installation à Mayotte

Trois professionnels répondants sur cinq déclarent avoir eu des difficultés lors de leur arrivée à Mayotte. Les femmes sont les plus concernées : 60 % contre 54 % (Tableau 1). Les principaux freins à leur installation sont liés à l'accès au logement (34 %), et dans les mêmes proportions la sécurité et les démarches administratives contraignantes (25 %).

Les difficultés liées à l'insécurité sont plus souvent citées chez les paramédicaux (37% contre 29 % chez les autres), ainsi que chez les professionnels du secteur public (38 % contre 27 % pour le secteur privé), et ceux venant des autres Drom (33 % contre 25-29 %). Les paramédicaux citent également les démarches administratives contraignantes, tout comme les « autres » professions : 29-32 % contre 17 % pour les médicaux. Elles ressortent notamment pour les professionnels du secteur privé qui sont alors 41 % à les évoquer, contre 20 % pour le secteur public.

L'insuffisance des aides financières attribuées pour l'installation<sup>9</sup> n'est déclarée que par 13 % des professionnels de santé, et notamment les paramédicaux (20 % contre 8 %), les professionnels du secteur privé (23 % contre 10 %), les moins de 50 ans (17-19 % contre 10-11 %), et ceux venant des autres Drom (17 % contre 13 %). L'absence de retour des partenaires ressort également dans une proportion similaire (13 %), concernant les mêmes profils à l'exception de l'âge où les avis sont plus proches. Les professionnels du secteur privé et les moins de 30 ans sont ceux qui vont citer plus souvent la méconnaissance du territoire (respectivement 16 % et 18 % contre 9 % tout profil confondu).

8 % des professionnels évoquent comme difficulté lors de l'installation le retard de livraison des équipements, part similaire quelle que soit la profession ou le secteur d'activité. L'indisponibilité d'un local est remontée dans 6 % des cas, plus particulièrement chez ceux exerçant en secteur privé (14 %). Enfin, pour 6 % des répondants, la méconnaissance des acteurs représente une difficulté, notamment chez les professionnels du secteur privé (15 %).

Tableau 1 : Principales difficultés rencontrées en arrivant sur Mayotte.

Variable	Modalité	Taux déclarant des difficultés	Accès au logement	Démarches administratives contraignantes	Sécurité	Aides financières insuffisantes	Absence de retour des partenaires (institutions, prestataires de service)	Méconnaissance du territoire	Retard de livraison des équipements	Local indisponible	Méconnaissance des acteurs	Autre
<b>Total</b>		58	34	25	25	13	13	9	8	6	6	6
<b>Sexe</b>	Féminin	60	36	26	25	12	11	10	6	5	6	5
	Masculin	54	30	24	26	15	17	9	12	9	8	7
<b>Tranche d'âge</b>	Moins de 30 ans	52	38	17	24	4	5	18	5	3	10	5
	De 31 à 40 ans	67	33	35	30	19	16	10	8	10	9	7
	De 41 à 50 ans	55	32	22	22	17	17	5	12	8	1	5
	De 51 à 60 ans	52	36	18	28	10	15	1	10	4	1	7
	De 61 ans et plus	42	26	19	7	11	15	4	11	0	4	4
<b>Profession</b>	Médicale	53	34	17	23	8	11	6	7	6	2	6
	Paramédicale	63	37	32	29	20	17	14	10	7	13	4
	Autre	56	29	29	23	8	6	8	10	6	0	14
<b>Secteur d'activité</b>	Privé	67	27	41	36	23	17	16	11	14	15	5
	Public	55	38	20	22	10	12	7	8	4	4	6
<b>Où habitez-vous avant d'arriver à Mayotte ?</b>	Métropole	59	40	24	25	13	14	10	11	7	6	5
	Autres Dom	65	36	33	33	17	17	14	9	9	6	3
	Autre	53	17	29	29	13	13	10	0	2	13	15

**Note de lecture :** Premier motif le plus souvent cité, second motif le plus souvent cité, troisième motif le plus souvent cité. Les participants pouvaient répondre à plusieurs items, la somme ne fait pas 100 %. En rouge figure le profil ayant le plus souvent cité chacun les différents motifs.

**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré

**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022

**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS

<sup>9</sup>Dans le secteur libéral : les nouveaux contrats issus des conventions nationales pour chaque profession visent à faciliter l'accès aux soins en améliorant des mesures afin d'équilibrer la répartition géographique des professionnels de santé. Une aide financière peut également être octroyée pour faciliter l'installation ou maintenir des PS en zone insuffisamment pourvue.

Afin de favoriser la venue des professionnels de santé sur le territoire, une aide financière individuelle à l'installation peut être proposée par l'ARS de Mayotte, en complément des aides nationales. Cette aide doit permettre au professionnel de santé de développer, ajuster ou compléter son installation par l'acquisition de moyens techniques.

En outre, dans le cadre du guichet unique, l'ARS Mayotte et la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) accompagnent également les nouveaux professionnels de santé lors de leur installation.

## La majorité des professionnels recommanderait à leurs confrères ou consœurs de venir exercer à Mayotte

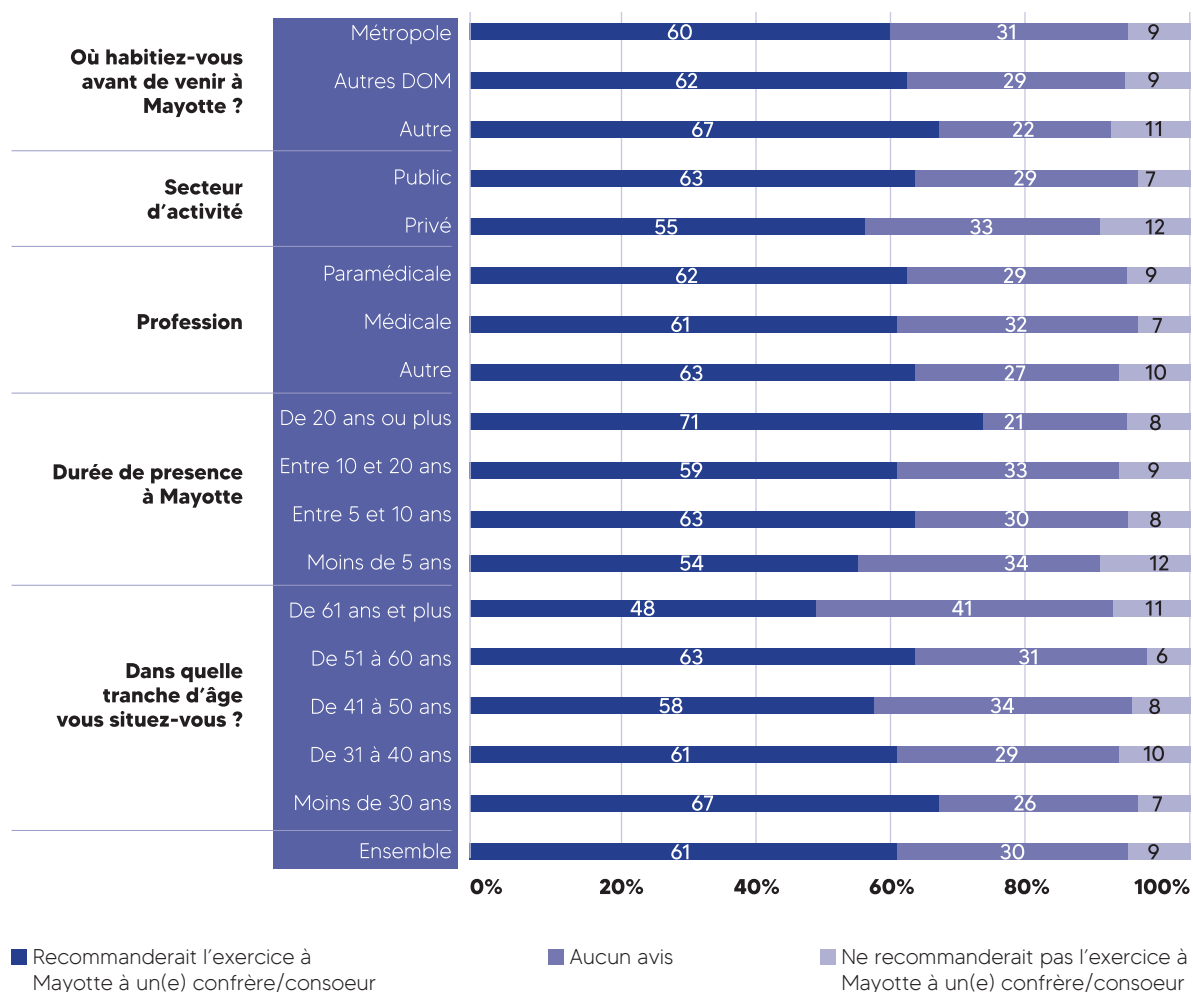
Mayotte reste une destination majoritairement recommandée par les professionnels qui y exercent puisque six répondants sur dix encourageraient leurs confrères/consœurs à venir y exercer (Figure 2).

Le fait d'encourager leurs confrères/consœurs à s'installer sur le territoire varie en fonction du secteur d'activité et du territoire de provenance. En effet, les professionnels du secteur public sont les plus concernés (63 % contre 55 % pour le secteur privé), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux venant d'un territoire autre que la Métropole et les Drom (67 % contre 60-62% pour les autres).

Les professionnels présents depuis plus longtemps sont les plus enclins à avoir un tel avis positif sur l'exercice à Mayotte : 71 % de ceux présents sur le territoire depuis plus de 20 ans recommanderaient Mayotte, quand ils ne seraient que 54 % pour ceux installés depuis moins de 5 ans.



Figure 2 : Recommandation de l'exercice à Mayotte à ses confrères/consœurs en 2022.



Champ : Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré

Source : Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022

Exploitation : Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

## Les aides, le salaire, le logement et l'optimisation de la prise en charge des patients sont les principaux leviers identifiés pour favoriser l'attractivité des professionnels de santé à Mayotte

Parmi les propositions faites par les professionnels de santé au sujet de l'attractivité du territoire, reviennent le plus fréquemment l' « aide à trouver un logement », l' « amélioration des conditions de travail », l' « amélioration la sécurité » et l' « optimisation de la prise en charge » (Nuage 1).

Ce sont plus particulièrement les 31-40 ans, ceux qui sont présents à Mayotte entre 10 et 20 ans, les médicaux et paramédicaux, et ceux exerçant dans le secteur privé qui vont le plus souvent proposer ces solutions pour inciter les professionnels à venir et rester sur le département.

A contrario, les répondants âgés de 41 à 60 ans ont plus mis l'accent sur les « transports en commun » et ceux du secteur public sur l' « augmentation de salaire ».

## Le travail et la coordination d'équipe, la confiance des patients, la diversité des pathologies figurent parmi les points positifs les plus régulièrement cités

Les répondants identifient avant tout l'intérêt lié au « travail », le respect et la confiance « des patients », la variété des « pathologies » et le travail en « équipe » comme étant des points positifs dans l'exercice de leur profession. A cela s'ajoutent les notions relatives aux conditions de travail (« ambiance », « agréable ») pour qualifier les sentiments positifs de leur exercice à Mayotte (Nuage 2).

Quel que soit leur secteur d'activité ou leur profession, ces points positifs sont les plus souvent cités, ainsi que par les 31-50 ans et ceux présents à Mayotte plus de 10 ans. Les plus jeunes vont, quant à eux, mentionner les « projets intéressants » en cours sur le territoire.

**Nuage 1 :** Solutions proposées afin d'inciter les professionnels de santé à venir et rester à Mayotte



**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré  
**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2021  
**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

**Nuage 2 :** Points positifs évoqués par les professionnels dans leur exercice à Mayotte



**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré  
**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2021  
**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

## Les difficultés de transports, l'éducation et l'insécurité constitueraient les trois principaux motifs de départ pour les professionnels

L'accès aux transports (95 %), l'accès à l'éducation (88 %), la qualité des enseignements scolaires (81 %), la sécurité à l'extérieur du domicile (86 %) et l'état des routes (75 %) sont les items les plus mal notés par les répondants dans leur vie quotidienne à Mayotte (Figure 3). Ces appréciations ne constitueraient toutefois pas nécessairement des motifs de départ pour les professionnels de santé, à l'exception de la sécurité à l'extérieur du domicile pour lequel 23 % des individus l'ont cité.

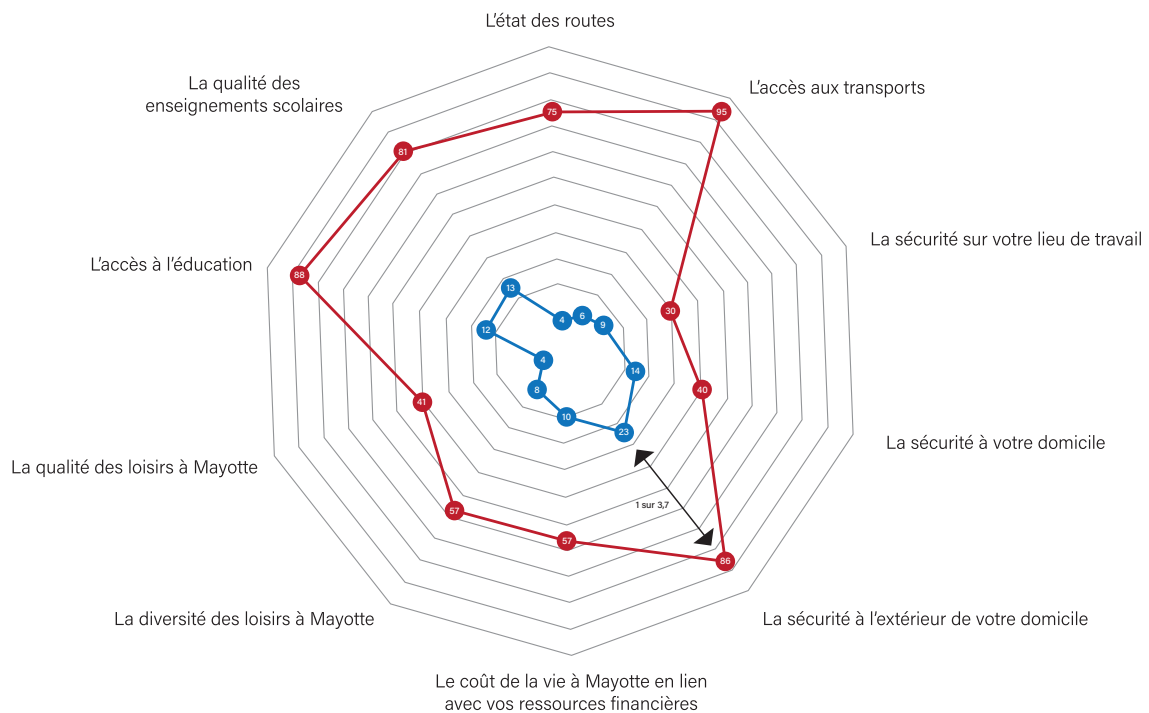
Pour un item donné, le ratio entre les personnes déclarant celui-ci comme étant un motif de départ de Mayotte et celles ne l'identifiant que comme une « simple difficulté » quotidienne permet de mettre en exergue les principales contraintes vécues par les professionnels de santé à Mayotte. Ainsi, la sécurité à l'extérieur du domicile présente un ratio de 1 sur 4. Sur cette même approche,

les problèmes de vie liés à la sécurité ressortent tous majoritairement : 1 sur 4 pour ceux à domicile, 1 sur 3 pour ceux sur le lieu de travail, contrairement à l'accès aux transports où 1 individu le déclare comme motif de départ pour 15 l'estimant « mauvais ». La qualité des loisirs (1 pour 10), la diversité des loisirs et l'accès à l'éducation (1 pour 7) présentent quant à eux des ratios moins élevés.

L'insécurité à l'extérieur et au domicile est plus souvent identifiée comme un motif de départ chez les « autres » professions (respectivement 37 % et 27 % contre, respectivement, 20-23 % et 13 %) et les professionnels du secteur public (respectivement 27 % et 17 % contre respectivement 11 % et 7 %) (Tableau 2).

La sécurité sur le lieu de travail ressort pour 9 % des répondants. La qualité de l'enseignement scolaire et l'accès à l'éducation sont déclarés comme motif de départ par 12 à 13 % des répondants, principalement chez les 41-50 ans (17 %), les « autres » professions (23 %) et les professionnels présents depuis 20 ans ou plus (15-18 %). Le coût de la vie à Mayotte est cité par 10 % des répondants, notamment chez les « autres » professions (17 %), et l'état de la route tout comme la qualité des loisirs à Mayotte par 4 %.

**Figure 3 : Evaluation (en rouge) de la qualité de vie à Mayotte et si représente un motif suffisant (en bleu) pour quitter Mayotte en 2022**



**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré

**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022

**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

**Tableau 2 : Parts des différents items relevés comme motif de départ de Mayotte en 2022**

Variable	Modalité	La sécurité à l'extérieur de votre domicile	La sécurité à votre domicile	La qualité des enseignements scolaires	L'accès à l'éducation	Le coût de la vie à Mayotte en lien avec vos ressources financières	La sécurité sur votre lieu de travail	La diversité des loisirs à Mayotte	L'accès aux transports	L'état des routes	La qualité des loisirs à Mayotte
<b>Total</b>		23	14	13	12	10	9	8	6	4	4
<b>Sexe</b>	Féminin	22	13	13	12	10	8	10	6	3	5
	Masculin	25	18	13	13	10	10	6	6	5	4
<b>Tranche d'âge</b>	moins de 30 ans	18	13	7	7	8	6	8	6	2	4
	De 31 à 40 ans	26	16	15	16	11	11	7	6	4	4
	De 41 à 50 ans	17	13	17	17	9	8	8	5	3	4
	De 51 à 60 ans	27	16	13	7	10	9	10	7	4	6
	De 61 ans et plus	30	11	4	7	11	4	10	4	7	4
<b>Profession</b>	Médicale	20	13	12	12	6	7	7	5	3	4
	Paramédicale	23	13	10	10	12	8	9	6	3	4
	Autre	37	27	23	23	17	15	12	8	8	6
<b>Secteur d'activité</b>	Privé	11	7	7	7	5	6	7	3	2	3
	Public	27	17	14	14	12	9	9	7	4	4
<b>Durée de présence à Mayotte</b>	Moins de 5 ans	26	8	2	2	10	4	6	12	6	4
	Entre 5 et 10 ans	30	16	11	11	8	4	10	6	3	5
	Entre 10 et 20 ans	19	13	12	14	7	9	9	5	2	4
	De 20 ans ou plus	22	19	18	15	13	13	6	4	4	4

**Note de lecture :** Premier motif le plus souvent cité, second motif le plus souvent cité, troisième motif le plus souvent cité. Les participants pouvaient répondre à plusieurs champs, la somme ne fait pas 100 %.

**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré

**Source :** Enquête attractivité des professionnels de Santé de 2021

**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

## La surcharge de travail, le manque de personnel et la barrière de la langue constituent les difficultés que rencontrent le plus les professionnels au sein de leur exercice

Concernant les difficultés rencontrées au sein de leur exercice professionnel, les professionnels citent régulièrement leurs conditions de « travail », la qualité du « personnel », la « surcharge » de travail et la barrière de la « langue » (Nuage 3).

Ce sont alors les moins de 40 ans, les praticiens présents depuis plus de 5 ans, les médicaux et paramédicaux, ceux provenant d'un territoire français qui sont les plus concernés, et quel que soit leur secteur d'activité.

Les plus de 51 ans, les présents depuis moins de 5 ans et les « autres » professions vont aussi évoquer le « turn over » trop important sur le territoire.

**Nuage 3 :** Difficultés rencontrées par les professionnels au sein de leur exercice à Mayotte



**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré  
**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2021  
**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

## Les facteurs de l'amélioration de l'offre de soins à Mayotte identifiés par les professionnels de santé

Un participant sur cinq estime que le parcours de soins de leurs patients sur le territoire est bien organisé et un quart pense que les plateaux techniques (IRM, scanner, échographie etc.) sont suffisamment développés à Mayotte.

Selon les professionnels, l'IRM (50 %), la mammographie (41 %), le scanner (37 %), le bloc opératoire (35 %) et l'échographie doppler (32 %) sont les principaux équipements qui seraient à améliorer. Concernant les effectifs de santé, ils déclarent que les médecins généralistes (49 %, dont 30 % sur tout le territoire et 19 % dans leur structure), les ophtalmologues (44 %, dont 30 % sur tout le territoire et 14 % dans leur structure), les cardiologues (29 %), les dermatologues (26 %), les infirmiers (55 %, dont 24 % sur tout le territoire et 31 % dans leur structure), les psychiatres (39 %, dont 21 % sur tout le territoire et 18 % dans leur structure), les urologues (20 %) et les psychologues (17 %) sont les professions qui manquent le plus à Mayotte et dans leurs structures.

Les participants à l'enquête ont soulevé le besoin de développer les filières suivantes : la cardiologie (45 %), l'ophtalmologie (45 %), l'endocrinologie (43 %) et la dermatologie (40 %), afin d'améliorer le système de santé. De plus, ils estiment que les secteurs nécessitant des investissements supplémentaires sont l'hôpital (74 %), la santé mentale (74 %), la protection de l'enfance (63 %) et le handicap (59 %).



## La moitié des professionnels de santé pense rester vivre à Mayotte au moins 3 ans

Les professionnels ayant répondu à l'enquête restent en moyenne installés à Mayotte 13,7 ans. Deux tiers des professionnels de santé ayant participé à l'enquête déclarent être présents à Mayotte depuis plus de 10 ans, et la moitié déclare vouloir rester sur le territoire au moins trois années supplémentaires<sup>10</sup>.

Le temps total de présence varie notamment en fonction du type de profession : elle est alors de 12 années pour les professionnels médicaux, de 14 années pour les paramédicaux

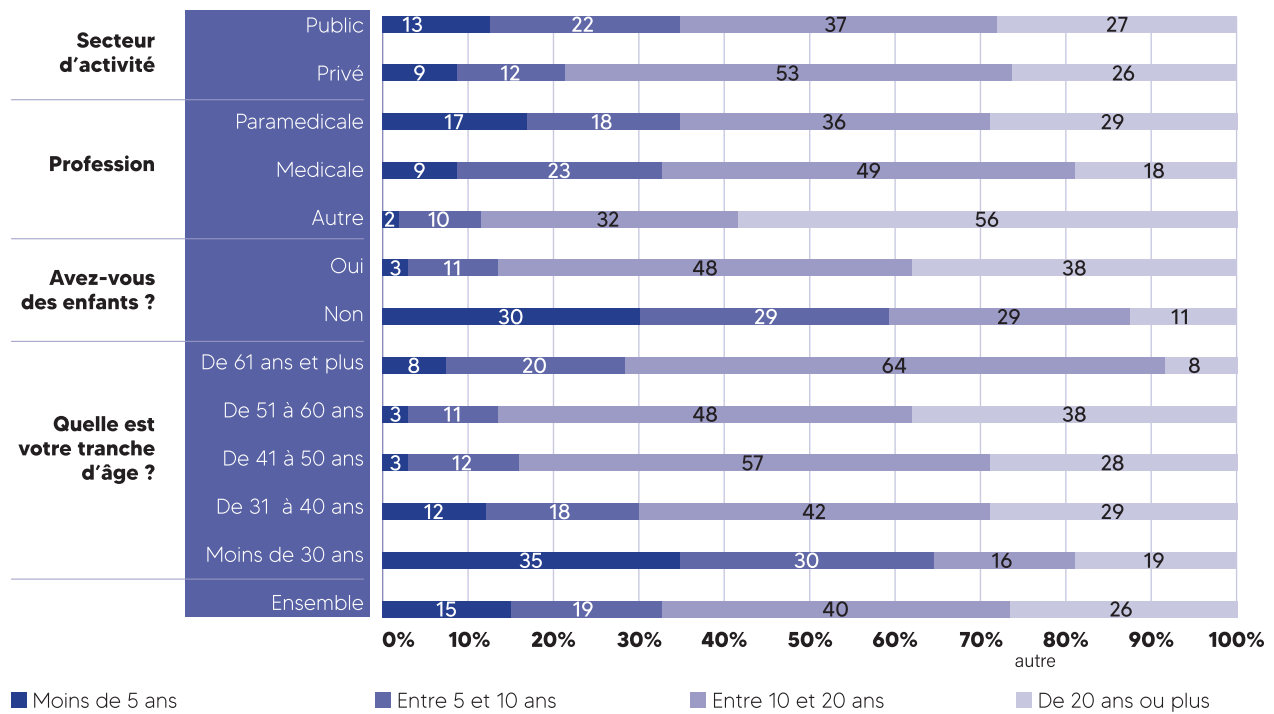
avec une plus forte fréquence de praticiens qui restent vingt années sur le territoire. Enfin, les « autres » professions sont ceux ayant la durée moyenne la plus longue : 21 années (Figure 5).

Une part importante des professionnels (66 %) estime leur durée totale de présence supérieure à 10 années sur le territoire. Ce sont notamment ceux ayant des enfants (86 % contre 40 %) et ceux appartenant au secteur libéral (79 % contre 64 %) qui sont les plus concernés. La durée de présence à Mayotte a tendance à croître à mesure que l'âge des répondants augmente. Ainsi, 35 % des moins de 30 ans exercent en moyenne sur une durée à Mayotte d'au moins 10 années, quand ils sont 71 % pour les 31-40 ans, 85-86 % chez les 41-60 ans et 72 % chez les 61 ans ou plus (Figure 4).

<sup>10</sup>Deux professionnels de santé sur cinq ont déclaré être à Mayotte plus de 5 ans. En fonction de l'âge, ce temps vécu à Mayotte (plus de 5 ans) augmente. De 8 % : les moins de 30 ans à 58 % : les 61 ans ou plus. Par ailleurs, 34 % des répondants estiment qu'ils exerceront moins de 1 an à Mayotte. Cette situation diminue de 53 % : chez les moins de 30 ans à 16 % : 51-60 ans puis remonte légèrement à 35 % chez les 61 ans ou plus. Seulement 14 % se projettent plus de 10 ans. Cette durée (plus de 10 ans) d'exercice à Mayotte augmente selon l'âge : 12 % : les moins de 30 ans à 19 % les 60 ans ou plus.

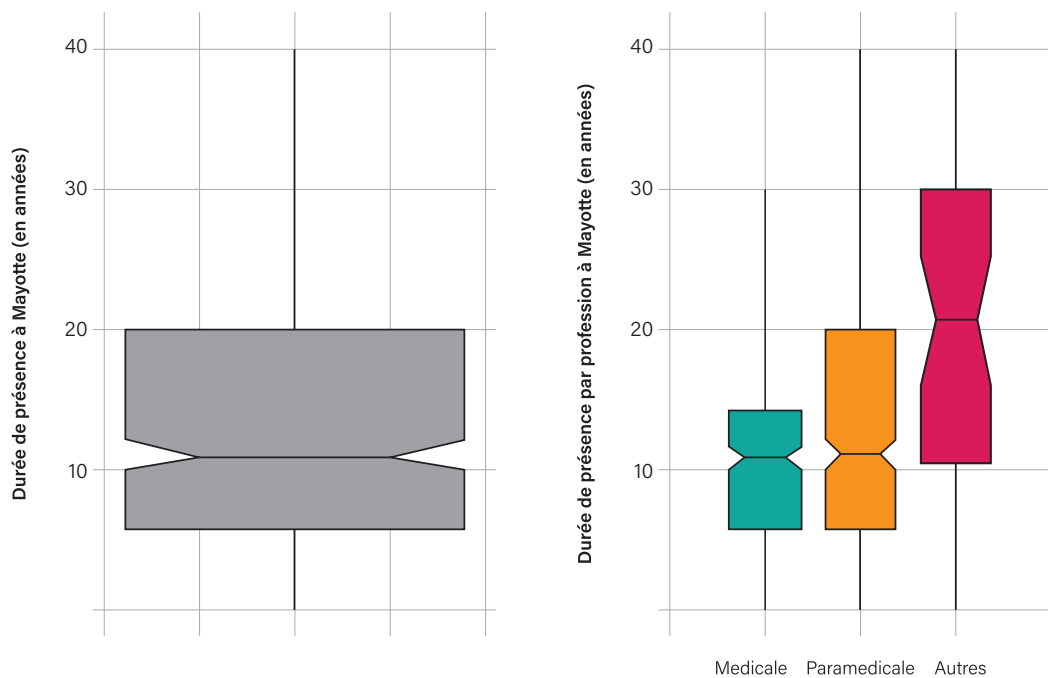


Figure 4 : Durée de présence (vécue et projetée) à Mayotte en 2022



**Note :** La durée de présence est déterminée à partir de la somme entre nombre d'années déjà effectuées sur le territoire et nombres d'années projetées sur le territoire.  
**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré  
**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022  
**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

Figure 5 : Boîte à moustaches de la durée de présence (vécue et projetée) à Mayotte en 2022



**Note :** La durée de présence est déterminée à partir de la somme entre nombre d'années déjà effectuées sur le territoire et nombres d'années projetées sur le territoire.  
 Note de lecture : La ligne encochée de la boîte à moustaches représente la médiane, la ligne en dessous/dessus représente le 1er/3er quartile. Chez les professionnels médicaux, la durée minimale de présence est de 2 années. Un quart d'entre eux ont une durée comprise entre 2 et 6 années, un quart entre 7 et 11 (soit un sur deux une durée comprise entre 2 et 11), un quart entre 12 et 15 et un quart entre 16 et 40. La durée maximale de présence est de 40 années.  
**Champ :** Professionnels de santé ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré  
**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022  
**Exploitation :** Service Etudes et Statistiques – ARS Mayotte

Tableau 3 : Régression logistique de temps « rester vivre à Mayotte au moins 3 ans » et ses facteurs associés.

Modalités	N	Rester vivre à Mayotte au moins 3 ans		Odds ratio ajustés		
		%	Intervalle de confiance à 95 %	ORa	p-valeur	Intervalle de confiance à 95 %
<b>Sexe : [Chi2] = 0,95</b>						
<b>Homme (réf)</b>	124	51	[42-60]	1		
<b>Femme</b>	262	51	[45-57]	1,29		[0,69 - 2,42]
<b>Age : [Chi2] = &lt; 0,001</b>						
<b>Moins de 30 ans (réf)</b>	99	32	[23-42]	1		
<b>De 31 à 40 ans</b>	163	52	[44-59]	1,61		[0,68-3,87]
<b>De 41 à 50 ans</b>	68	57	[46-69]	1,34		[0,45-4,02]
<b>De 51 à 60 ans</b>	58	74	[63-85]	3,07	*	[1,07-9,17]
<b>Avez-vous des enfants ? : [Chi2] = &lt; 0,001</b>						
<b>Oui</b>	216	65	[58-71]	1,39		[0,71-2,73]
<b>Non (réf)</b>	172	34	[27-41]	1		
<b>Durée de présence à Mayotte : [chi2] = &lt;0,001</b>						
<b>Moins de 5 ans (réf)</b>	48	2	[0-6]	1		
<b>Entre 5 et 10 ans</b>	68	29	[19-40]	17,5	**	[3,20-328]
<b>Entre 10 et 20 ans</b>	149	49	[41-57]	32,2	**	[6,04-601]
<b>De 20 ans ou plus</b>	98	93	[88-98]	461	***	[69,4-9520]
<b>Est-ce que l'insécurité est un motif de départ de Mayotte ? : [chi2] = 0,55</b>						
<b>Oui (réf)</b>	92	48	[37-58]	1		
<b>Non</b>	296	52	[46-58]	2,31		[0,64-9,17]
<b>Est-ce que la qualité de l'enseignement / accès à l'éducation est un motif de départ de Mayotte ? : [chi2] = 0,10</b>						
<b>Oui (réf)</b>	62	61	[49-73]	2,54		[0,67-10,6]
<b>Non</b>	326	49	[44-55]	1		
<b>Est-ce que le coût de la vie est un motif de départ de Mayotte ? : [chi2] = 0,69</b>						
<b>Oui (réf)</b>	36	56	[39-72]	1		
<b>Non</b>	352	51	[45-56]	1,03		[0,26-4,06]
<b>Est-ce que la diversité / qualité des loisirs est un motif de départ de Mayotte ? : [chi2] = 0,75</b>						
<b>Oui (réf)</b>	32	47	[30-64]	2,02		[0,49-8,72]
<b>Non</b>	356	51	[46-57]	1		
<b>Est-ce que l'état des routes / l'accès aux transports est un motif de départ de Mayotte ? : [chi2] = 0,08</b>						
<b>Oui (réf)</b>	27	33	[15-51]	1		
<b>Non</b>	361	52	[47-58]	4,33		[0,84-30,4]
<b>Profession : [Chi2] = 0,026</b>						
<b>Médicale (réf)</b>	155	45	[37-53]	1		
<b>Paramédicale</b>	188	52	[44-59]	1,23		[0,65-2,31]
<b>Autre</b>	39	69	[55-84]	1,11		[0,37-3,51]
<b>Secteur d'activité : [Chi2] = 0,4</b>						
<b>Public</b>	280	49	[43-55]	1		
<b>Privé</b>	104	54	[44-63]	1,23		[0,63-2,44]
<b>Où habitez-vous avant de venir à Mayotte ? : [Chi2] = 0,036</b>						
<b>Métropole (réf)</b>	271	46	[40-52]	1		
<b>Autres Dom</b>	58	55	[42-68]	2,5	*	[1,14-5,68]
<b>Autre territoire</b>	41	66	[51-80]	1,29		[0,38-4,45]
<b>Recommanderiez-vous à vos confrères / consœurs de venir exercer à Mayotte ? : [Chi2] = &lt; 0,001</b>						
<b>D'accord</b>	246	58	[52-64]	3,28	**	[1,09-10,7]
<b>Aucun avis</b>	105	39	[30-48]	1,29		[0,40-4,43]
<b>Pas d'accord (réf)</b>	34	32	[17-48]	1		

**Note :** Non significatif, \* indique une p-valeur ≤ 5 %, \*\* indique une p-valeur ≤ 0,01 %, \*\*\* indique une p-valeur ≤ 0,001 %

Note de lecture : 262 répondants sont des femmes et parmi elles, 51 % (intervalle de confiance : [45 %-57 %]) déclarent vouloir rester au moins 3 ans sur le territoire. Ajustés sur les autres paramètres, le facteur de chance que les femmes restent à Mayotte au moins 3 ans est 1,3 fois (intervalle de confiance : [0,69 - 2,42]) supérieur à celui des hommes (référence choisie). Néanmoins, ce facteur n'est pas significatif.

**Champ :** Professionnels de santé de moins de 60 ans ayant répondu volontairement au questionnaire auto-administré. Les 60 ans ou plus ont été exclus de l'analyse car ils s'approchent de la retraite : 15 % déclarent rester vivre sur le territoire au moins 3 ans.

**Source :** Enquête attractivité des professionnels de santé de 2022

## Les professionnels de 51 ans à 60 ans, ceux installés à Mayotte depuis plus de 5 ans et ceux venant d'un autre territoire d'outre-mer ont plus de chance de rester à Mayotte au moins 3 ans

Les facteurs de chance de rester au moins trois ans sur le territoire sont liés à l'âge des individus, la durée de présence, le lieu d'exercice avant de venir à Mayotte et le fait de recommander Mayotte à leurs confrères/consœurs. Ainsi, ont un facteur plus important :

- Les 51-60 ans (OR = 3,07) vis-à-vis des moins de 30 ans ;
- Les praticiens installés à Mayotte depuis plus de 5 ans (5-10 ans OR = 17,5 ; 11-20 ans OR = 32,2 ; de plus de 20 ans OR = 461) vis-à-vis de ceux présents depuis moins de 5 ans ;
- Les professionnels venant d'un autre territoire Drom (OR = 2,5) comparés à ceux venant de Métropole.
- Ceux qui recommanderaient l'exercice à Mayotte à leurs confrères/consœurs (OR = 3,3) par rapport à ceux qui ne le recommanderaient pas.

Même s'ils ne ressortent pas significativement lorsque ajustés avec l'ensemble des informations considérées, on observe que les individus ayant des enfants sont deux fois plus fréquents à déclarer vouloir rester au moins trois ans : 65 % concernés contre 34 % pour ceux n'ayant pas d'enfant, ainsi que les « autres » types de professions : 69 % contre 45-52 %.



## Bibliographie

[1] Drees / ASIP-Santé, répertoires Adeli et RPPS.

[2] Estimation de la population au 1er janvier, Insee.

[3] Statistiques de l'état civil - Exploitation Fnors.

[4] Estimation de la prévalence du diabète et du prédiabète à Mayotte et caractéristiques des personnes diabétiques, Mayotte, 2019, Abdullah Azaz, Delphine Jezewski-Serra, Marc Ruello, Hassani Youssouf, Claire Piffaretti, Sandrine Fosse-Edorh, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Mars 2022.

[5] L'Hypertension artérielle à Mayotte : prévalence, connaissance, traitement et contrôle en 2019, Clémence Grave, Lucinda Calas, Marion Subiros, Marc Ruello, Hassani Youssouf, Amélie Gabet, Odile Pointeau, Marion Angue, Valérie Olié, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Mars 2022, Santé Publique France, ARS Mayotte.

[6] Près de la moitié des habitants de Mayotte ayant eu besoin d'un soin ont dû le reporter ou y renoncer : Enquête Santé DOM en 2019, Pierre Thibault, Sébastien Merceron, Julien Balicchi, Insee Analyses, Juillet 2021, Insee, ARS Mayotte.

[7] Organisation mondiale de la santé : Rapport sur la santé dans le monde 2000. Systèmes de santé : améliorer les performances. 2000, Genève.



newbus

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Mayotte

Plus d'informations sur :  
[mayotte.ars.sante.fr](http://mayotte.ars.sante.fr)  
**f** **ARS Mayotte**